

## Les régulateurs financiers accélèrent sur le climat



Depuis 2015 et le célèbre discours prononcé par Mark Carney [1], alors Gouverneur de la Banque d'Angleterre, les régulateurs financiers se sont emparés avec vigueur du sujet des risques associés au changement climatique [2]. C'est ainsi que le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) [3], créé il y a à peine trois ans, regroupe aujourd'hui 66 banques centrales et superviseurs qui cherchent à construire ensemble une réponse commune aux enjeux du réchauffement climatique pour la stabilité financière.

Cet enjeu de stabilité se matérialise à deux niveaux : d'une part, à l'échelle de chacune des institutions financières, afin d'améliorer leur résilience face aux différents risques climatiques, et d'autre part, à l'échelle de l'ensemble du système financier, afin prévenir tout risque systémique.

Un rapport publié en juin 2020 par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) approfondit « le rôle que la réglementation financière devrait jouer pour contribuer à aligner efficacement le secteur financier privé sur les objectifs de l'accord de Paris » [4]. Pour pallier au déficit d'investissement dans la transition bas-carbone, les régulateurs doivent tirer profit des mécanismes et outils à leur disposition. Relever le défi de la lutte contre le changement climatique passera nécessairement par une coopération entre les acteurs privés et les régulateurs financiers.

Cet article a pour but de présenter les avancées des régulateurs financiers sur les sujets liés au climat, les objectifs qu'ils se sont fixés, ainsi que les moyens pour y parvenir.

Par Victor Demey, Juillet 2020



## 1 – Des attentes en matière de supervision centrées autour de la mise en œuvre des recommandations de la TCFD

Les régulateurs et superviseurs prennent la mesure de l'urgence de la lutte contre le changement climatique et de la gestion des risques qu'il suppose, notamment sur la stabilité financière. Ainsi, le NGFS a publié, fin mai 2020, un **guide sur l'intégration des risques liés au climat dans la supervision prudentielle**. [5]

Ce rapport incite les superviseurs à émettre des exigences auprès des institutions financières dans cinq domaines, presque identiques aux quatre piliers autour desquels s'articule les recommandations de la TCFD : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, l'analyse de scénario et la mise en place de stress tests, la publication d'informations.

Dans cette veine, l'ACPR a publié, à la fin du mois de mai dernier, des recommandations pratiques avec un fort degré de précision sur l'élaboration et la mise en place, par les établissements bancaires, d'une stratégie face aux risques climatiques ainsi que d'une organisation interne adaptée à cette stratégie. [6] L'ACPR propose ainsi la création d'un « comité dédié s'appuyant sur des avis d'experts internes ou externes, par exemple provenant de la communauté scientifique, pourrait assister les organes de direction dans la définition et le suivi d'une stratégie en matière de risques climatiques ». En outre, elle recommande l'intégration de la gestion des risques climatiques au cœur des trois lignes traditionnelles de défense (lignes de métier, département risque & conformité, audit).

La Banque Centrale Européenne a suivi le sillon creusé par le NGFS, en publiant, fin mai 2020, un guide à destination des institutions financières, sur ses attentes en matière de prise en compte des enjeux liés au changement climatique. [7] Ce guide reprend la structure des recommandations formulées par le NGFS.

Bien que ces recommandations soient non contraignantes, elles représentent pour les institutions financières un moyen d'anticiper les évolutions réglementaires futures, notamment au niveau européen. Elles illustrent également une tendance selon laquelle la prise en compte du changement climatique dépasse le simple domaine de la publication d'informations.



## 2 – Un nouvel outil pour évaluer les impacts : le développement de « stress-test climatiques »

Les stress-tests (ou tests de résistance), sont des outils régulièrement utilisés par les superviseurs pour vérifier l'adéquation des fonds propres des banques avec des chocs systémiques hypothétiques. Ces dernières sont alors soumises à des scénarios macroéconomiques aux conditions dégradées (baisse soudaine de la confiance, chute de la croissance économique...). Les tests de résistance climatiques ont, pour leur part, vocation à modéliser les impacts du changement climatiques sur différentes variables macroéconomiques (coût d'événements climatiques extrêmes répétés, mise en place de réglementations restrictives...), afin de les intégrer aux scénarios de référence.

Un exercice préliminaire a été effectué par la Banque centrale des Pays-Bas (DNB) en 2018 [8]. Si les variables prises en compte (principalement la mise en place de politiques gouvernementales et une rupture technologique) sont limitées et les horizons temporels étudiés (moins de 5 ans) sont plutôt courts, ce travail pose une première pierre dans l'élaboration de méthodologies plus complexes.

Les régulateurs montrent un intérêt croissant pour ce type de tests et plusieurs méthodologies sont en cours d'élaboration, même si leur calendrier de développement sera sans doute bouleversé par la crise liée au Covid-19. Ainsi, la Banque d'Angleterre, qui prévoyait de réaliser un test de résistance « climat » d'ici la fin de l'année 2020, avec des résultats prévus pour 2021, a décidé de repousser cet exercice à la deuxième moitié de l'année 2021, au mieux [9]. De son côté, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) développe actuellement une méthodologie pour l'horizon 2021/2023.

### 3 – Une méthode : la co-construction d'outils et de métriques ayant vocation à permettre au secteur financier de faire face au risque climatique

En France, l'AMF et l'ACPR ont mis en place des commissions « Climat et finance durable », composées de personnalités qualifiées, afin de contribuer aux différents travaux menés par les régulateurs. Des groupes de travail avec les représentants des banques et des entreprises d'assurance ont aussi pu travailler avec les services de l'ACPR. Les institutions financières sont ainsi étroitement associées à la création et à la mise en place des outils et bonnes pratiques liés à l'évaluation et l'intégration des enjeux climatiques dans les décisions de financement et d'investissement.

### 4 – Une ambition renforcée par la crise sanitaire

Le rôle des régulateurs et superviseurs financiers sur les questions liées au changement climatique est amené à se renforcer au fur et à mesure de la prise de conscience collective de l'importance de celles-ci. Ainsi, au début du mois de juin 2020, trois des plus importants banquiers centraux européens se sont exprimés Mark Carney s'est associé à Andrew Bailey, nouveau Gouverneur de la Banque d'Angleterre, François Villeroy-de-Galhau, Gouverneur de la Banque de France, ainsi que Franck Elderson, Président du NGFS, dans une tribune appelant à saisir l'opportunité « unique » offerte par la crise liée la COVID-19 pour reconstruire un système financier compatible avec les enjeux climatiques [10].

Les phrases qui suivent, extraites de cette tribune, expriment en des termes particulièrement clairs et engageants leur vision commune sur la nécessité d'une stratégie de reconstruction économique post COVID qui intègre de manière volontariste les besoins d'une croissance plus verte.

*“To meet the goals of the Paris agreement requires a whole economy transition : every business, bank and financial institution will need to adapt. The pandemic has shown that we can change our ways of working, living and travelling, but it has also shown that making these adjustments at the height of a crisis brings enormous costs. To address climate breakdown, we can instead take decisions now that reduce emissions in a less disruptive manner. That requires us to be strategic.*

*We have a choice: rebuild the old economy, locking in temperature increases of 4C with extreme climate disruption; or build back better, preserving our planet for generations to come.*

*To meet the climate crisis challenge, we must learn from the Covid-19 pandemic. Let us make a green recovery the first step down that road.”*



Les régulateurs vont jouer un rôle crucial dans le rétablissement de l'économie. C'est donc plus que jamais l'occasion pour eux de mettre en œuvre tous les moyens en leur possession pour participer à un rétablissement économique et à la construction d'un système financier à la mesure des défis que supposent le changement climatique. La coopération entre les institutions financières et leurs superviseurs sera sans aucun doute fondamentale pour mener à bien cet objectif.

### Sources et notes:

[1] Carney M., 2015, « Breaking the tragedy of the horizon – climate change and financial stability”

[2] Ce risque se décompose en deux piliers : le risque physique et le risque de transition. Nous avons approfondi cette typologie à l'occasion d'un article publié en juin 2019 : <https://www.i-care-consult.com/opinions/risques-climatiques-la-pression-croissante-des-regulateurs-financiers/>

[3] *Network for Greening the Financial System*

[4] I4CE, juin 2020, « Quel rôle pour la réglementation financière dans la transition bas-carbone ? »

[5] NGFS, mai 2020, « Guide for Supervisors - Integrating climate-related and environmental risks into prudential supervision

[6] ACPR, mai 2020, « Gouvernance et gestion des risques climatiques par les établissements bancaires : quelques bonnes pratiques »

[7] Banque Centrale Européenne, mai 2020, “Guide on climate-related and environmental risks - Supervisory expectations relating to risk management and disclosure”

[8] DNB, 2018, « An energy transition risk stress test for the financial system of the Netherlands”,

[9] <https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-05-07/bank-of-england-postpones-climate-stress-tests-to-focus-on-virus>

[10] Bailey, A., Carney, M., Villeroy de Galhau, F., Elderson, F., juin 2020, “The world must seize this opportunity to meet the climate challenge.” The Guardian.

## CONTACT

**Antoine De Salins**

Directeur associé I Care & Consult

[antoine.desalins@i-care-consult.com](mailto:antoine.desalins@i-care-consult.com)

**I Care & Consult, première entreprise indépendante de conseil et d'innovation pour la transition environnementale, accompagne les entreprises, les investisseurs et les acteurs publics** dans la réussite de leur « transition environnementale ». Grâce à nos 8 pôles d'expertise, nous proposons des solutions innovantes sur une large gamme d'enjeux environnementaux. Notre objectif est d'aider nos clients à passer d'une « forte empreinte environnementale » à une « forte productivité environnementale ».

Siège : 28, rue du 4 septembre, 75002 PARIS